

HISTOIRE

NOTES SUR L'ENSEIGNEMENT DU MEPRIS AUMOYEN-AGE.

Nous avons pu retrouver, à la B.U. de la Faculté de Médecine de la Timone à Marseille, les articles du Docteur Pierre Pansier sur LA PRATIQUE DE L'OPHTALMOLOGIE DANS LE MOYEN-AGE LATIN et sur LES MEDECINS JUIFS A AVIGNON AUX XIIIème., XIVème. et XVème. SIECLES, respectivement parus en 1904 et en 1910 dans la revue JANUS-ARCHIVES INTERNATIONALES POUR L'HISTOIRE DE LA MEDECINE ET LA GEOGRAPHIE MEDICALE.

Pierre Pansier, dont nous connaissions les importants travaux sur la langue judéo-comtadine, nous livre ici des études solides qui s'appuient sur des documents d'époque, rédigés en latin.

Dans un texte de 1283, rapportant les décisions du Synode de Nîmes, nous pouvons lire une expression que Jules Isaac avait étudiée dans l'OREMUS du Vendredi-Saint:

"De Perfidis judeis... Nullus autem Christianus nec Christiana azyma judeorum manducet, aut cum eis in eadem domo habitet, nec aliquem eorum pro medico in infirmitatibus vocet, aut aliquam medicinam recipiat, aut cum eis balneo se lavet."

(Au sujet des Juifs perfides... Qu'aucun Chrétien ne mange le pain azyme des Juifs, qu'il n'habite avec eux dans une même maison, qu'il n'appelle aucun d'eux comme médecin, qu'il ne reçoive d'eux aucun médicament, qu'il n'aille au bain avec eux.)

Ainsi, le texte du Synode utilise-t-il, pour fixer des règles de la vie quotidienne, un terme que Jules Isaac avait pu relever dans un texte liturgique. En insistant ainsi sur ces "**Perfidis judeis**", on façonne peut-être les mentalités. Il est donc bon de connaître le sens du mot **perfidus**.

Une première indication nous est donnée, à propos des textes liturgiques par Jules Isaac, dans GENESE DE L'ANTISEMITISME:

"Si **perfidus**, **perfidia** étaient les exacts synonymes d'**infidelis**, **infidelitas**, pourquoi eussent-ils été employés de préférence à l'égard des Juifs? La vérité est d'abord que leur sens est plutôt flottant que rigoureusement défini, ensuite qu'en passant du latin classique dans le latin d'Eglise, ils n'ont jamais complètement perdu leur sens originel qui est péjoratif. Assez souvent, dans le latin médiéval, ils expriment plus que la simple idée d'incroyance, plus même que celle d'obstination dans l'incroyance, l'idée d'obstination non seulement aveugle, mais aussi méchante persécutrice."

C'est bien cette valeur péjorative que l'on retrouve dans le GLOSSARIUM MEDIAE ET INFIMAE LATINALIS de Du Cange:

"Perfidare - Perfide agere, a fide, quam quis alicui debet aut pollicitus est, deficere, fidem fallere."

(Agir perfidement, manquer à la parole que l'on doit ou que l'on a promise à quelqu'un, trahir la parole donnée.)

Du Cange insiste, on le voit, sur l'opposition entre fides et perfidus; il semble attacher de l'importance à l'idée de parjure.

Les textes, que publie Pansier contiennent encore plus cette idée de mépris : on la fait en effet passer de la liturgie à la vie quotidienne; de l'univers du cérémonial qui contient souvent une part de symbole, on passe ainsi à l'univers des mentalités qui s'expriment par les gestes répétitifs du quotidien.

En 1337, le concile d'Avignon s'inquiète de la vogue des médecins juifs :

"Item quia inter christianos non sine catholice fidei opprobrio, adeo invaluit perniciosus abusus, ut ii qui judeorum, utpote nostre inimicorum fidei, fetidos actus et opera spernere et abhorrere deberent, ad ipsos judeos qui se physicos vel syrgicos pro medicamentis, imo verius, nocumentis indifferenter recurrant."

Pansier donne la traduction suivante :

"Parmi les chrétiens, à l'opprobre de la religion catholique a prévalu un pernicieux usage. Ceux-là même qui devraient mépriser les vils services des juifs comme venant d'un ennemi, accourent à eux quand ils se parent d'un titre vague de chirurgien ou de médecin, pour chercher, croient-ils, un soulagement mais bien plus exactement une aggravation de leurs maux."

Le texte du concile d'Avignon condamne également "familiarites, et conversationes multiplices, multorum utique incentiva malorum, inter ipsos christiannos et judeos prodeutes", les familiarités et les fréquentations multiples, qui excitent surtout de nombreux maux, et qui se développent entre chrétiens et juifs.

Le concile semble ici craindre les relations entre Juifs et Chrétiens parce que cela pourrait engendrer de nombreux maux ; à une époque où l'Eglise Romaine est encore peu sûre d'elle, peut-être veut-elle, en limitant les rencontres, éviter les comparaisons, éliminer ainsi les risques d'hérésie, empêcher en tous cas le développement de l'esprit critique. Etudiant LES JUIFS DU PAPE EN FRANCE, René Moulinas retrouve cette même préoccupation qu'il peut appuyer sur un édit de l'Archevêque H. Libelli du 29 janvier 1680 ; l'Eglise "veut éviter des contacts trop fréquents et trop familiers entre les fidèles catholiques et ces dangereux négateurs de la divinité de Jésus-Christ pour empêcher que (leur) communication avec les Chrétiens n'apportât quelque corruption dans la Religion ou dans les moeurs de ces derniers."

Les textes conciliaires posent donc on le voit, les fondements d'une mentalité.

Peut-être n'y a-t-il pas à cet enseignement du mépris que des raisons théologiques. Nous avons noté que le Concile d'Avignon s'inquiétait de la vogue des médecins juifs. Pour essayer d'expliquer cette inquiétude, peut-être faut-il rechercher les raisons de cette vogue. Pansier classe bien à part les barbitonnes, les chirurgiens-barbiers, et, dans sa liste des praticiens avignonnais du XIII^{ème} siècle, il distingue les medici et les barberii. En fait, il semble que cette distinction ne concerne que les Chrétiens ; Pansier dit , en effet :

"Le praticien juif était généralement physicien ; il pratiquait indifféremment la médecine et la chirurgie..."

Les praticiens juifs à Avignon au XIV^{ème} siècle sont appelés tantôt physicus, tantôt medicus, tantôt surgicus, tantôt mége en langue du pays. Il ne faut pas attacher une grande importance à cette diversité de termes, puisque dans une série d'actes concernant le même personnage nous le trouvons dénommé tantôt surgicus, tantôt physicus, tantôt medicus."

Autrement dit, seuls les médecins juifs sont polyvalents ; c'est bien le cas d'Astruc Bonnet qui apparaît en 1348 avec le titre de mége ou medicus et que l'on retrouve en 1374 avec le titre de surgicus. Il y a peut-être là un élément de concurrence que les médecins chrétiens peuvent redouter et auquel ils répondent par la diffusion du mépris. Dans son article sur l'ophtalmologie, Pansier est amené à présenter ainsi un document :

"Valescus constate que dans le Languedoc la médecine est encombrée de médecins juifs : étrangers aux travaux des champs , ils ne vivent , dit-il , que des arts mécaniques de maquerellage, et de médecine. Voici la singulière explication qu'il donne de ce fait :

"Disit Bernardus de Gordonio quod judei ut plurimum emroydas. Et hoc est propter tria primum quia sunt labore corporali, non enim sunt aratores, nec fossores, sed potius ex uxoris, et aliis mechanicis artibus vivunt, aliqui vero ex pratica medecine. Secundo quia ut plurimum sunt in anxietate et timore propter subsidia que agunt christianis de minis eorum, et timor et pusillanimitas humorem melancolicum perfitiunt hujus modi ...".

(Bernard de Cordon dit que les Juifs souffrent tout au plus des hémorroïdes. Cela est pour trois raisons : tout d'abord ils n'ont pas de métier physique ; ils ne sont en effet ni laboureurs ni piocheurs, ils vivent plutôt des femmes et des arts mécaniques ; quelques-uns vivent de la médecine ; ils sont ensuite en souci à cause des secours qu'ils apportent en argent au Chrétiens : ainsi , la peur et la pusillanimité forment l'humeur mélancolique...)

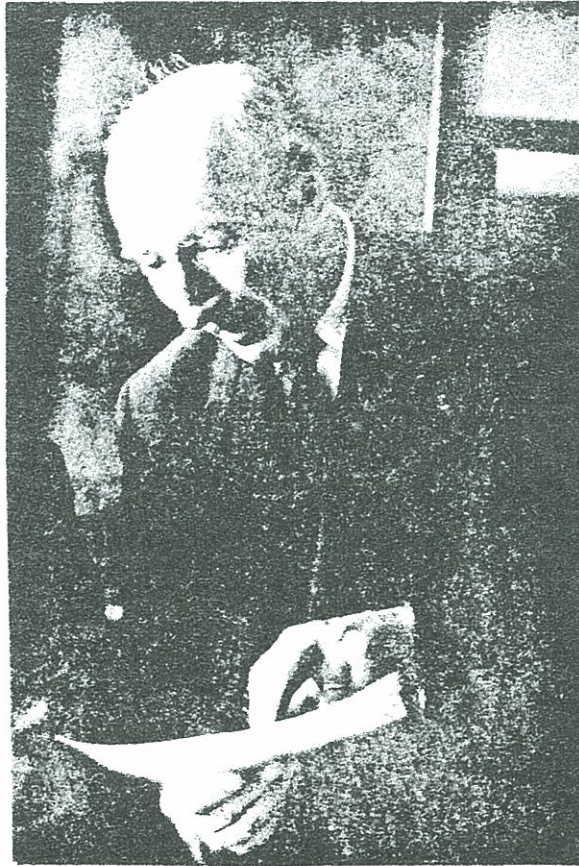
Ainsi , en prolongement de l'encombrement de la médecine par les Juifs, on doit noter ce mépris pour l'intellectuel "sine labore corporali" ; la comparaison de la médecine et des "arts mécaniques" avec le maquerellage semble provenir du mépris dans lequel on tient ceux qui en vivent ; les agriculteurs par contre semblent alors constituer "les forces vives de l'économie" ; le texte semble omettre que les Juifs ont été exclus de l'agriculture pour être exclus de la propriété foncière. Une trop forte concurrence développe, on le voit , le mépris qui, à son tour justifie les exclusions.

Il est possible en effet que le développement des mentalités prenne appui sur un aspect de l'économie. On comprend que René Moulinas ait pu dire , dans LES JUIFS DU PAPE EN FRANCE :

"Le même souci de maintenir le juif dans une situation inférieure inspire aussi , en partie , la réglementation qui , depuis le XVème. siècle , vise à interdire aux membres de cette nation tout autre métier que la friperie, la brocante ou le prêt d'argent. Il s'agit ici de cantonner le juif dans les professions les plus méprisées, ou bien celle que le droit canonique interdit aux chrétiens. Mais ces mesures légales qui permettent d'éliminer aisément des concurrents dangereux de nombreux secteurs de l'économie, ont été le plus souvent réclamés par des marchands chrétiens, soucieux d'évincer leurs rivaux, et leurs mobiles sont évidemment plus commerciaux que religieux".

L'enseignement du mépris , dont Jules Isaac avait si justement étudié la genèse, a peut-être, une double racine : il y a d'abord ce besoin qu'a eu l'Eglise Romaine d'asseoir son autorité; il y a également besoin d'éliminer une concurrence dangeureuse sur le plan économique ; les arguments théologiques servent alors de paravent aux motivations économiques et politiques. Ainsi s'explique peut-être comment a pu se former les mécanisme de l'exclusion.

Roger KLOTZ



1948 - 1988

Il y a cinquante ans, Jules ISAAC fondait
« L'AMITIE JUDEO CHRETIENNE »